

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2017

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 3 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2017

N° 17-04-01

OBJET :
Débat d'Orientations
Budgétaires 2017 –
Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Joëlle VILLEMAGNE – Catherine COMBE à Alain BLANCHARD – René THELISSON à Pierre RODAMEL – Dominique PAULMIER à Olivier PERRET – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Jean-Marc ALVES – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE.

Membre excusé :

Lionel CANNOO.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170330-17_04_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2017
Publication : 31/03/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur le Maire présente les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2017. Pour ce faire il s'appuie sur le document annexé à la présente délibération.

Le débat s'instaure principalement sur deux points :

Le premier concerne la fiscalité avec notamment l'incidence du passage à SEM et une fiscalité en hausse par rapport aux taux appliqués précédemment par la CCPSG. La neutralité de cette augmentation étant difficilement compensable par une diminution des taux communaux, il est décidé de maintenir ces derniers au taux de l'année précédente.

Le second concerne le recours à l'emprunt. En effet, c'est une proposition volontariste qui est faite cette année afin de pouvoir honorer un programme de travaux qui s'affine pour un vote le 12 avril prochain. Pendant le débat, les élus du groupe minoritaire déplore un manque de vision par rapport aux programmes envisagés.

Enfin, le transfert de compétences à SEM est abordé avec notamment une interrogation quant à un éventuel transfert de personnel à la communauté urbaine. Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2017 est bâti sur une attribution de compensation provisoire, des décisions modificatives seront nécessaires au cours de l'année afin de prendre en compte des éléments nouveaux par rapport à SEM mais également par rapport au partage de l'actif et du passif de l'ex CCPSG. Quant au personnel qui pourrait être transféré à SEM, les entretiens avec la CU sont programmés la semaine prochaine. En conséquence, il est prématuré d'anticiper cet élément pour le budget primitif.

Enfin, il est à noter dans la masse salariale de 2017, qu'est intégrée l'arrivée dans le personnel municipal de deux agents repris dans le cadre de la compétence "petite enfance".

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170330-17_04_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2017

Publication : 31/03/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 31 mars 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.